

## TICKETS RESTAURANT ELECTRONIQUES

### Réduction du champ d'utilisation de la carte TR électroniques ?

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 la **cafétéria Casino de Pessac** (33 Gironde) n'accepte plus les cartes CRT, **seulement les tickets papier**.

## EADP (ENTRETIEN ANNUEL DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL)

### Les salarié-e-s positionnés dans les fonctions du référentiel métiers

Lors de l'EADP, les managers ont en charge de positionner les salarié-e-s dans une fonction du référentiel métiers. Restez vigilant et attentif à ce qui sera indiqué, et n'hésitez pas à contacter nos représentants CFDT si vous estimez avoir été **sous-qualifié-e** par rapport à vos compétences. En effet, ceci est très impactant par rapport à la grille salariale, donc dans l'évolution de votre **rétribution**.



Ce positionnement est le plus souvent imposé par le manager et il vous sera difficile, voire quasi impossible, seul, de faire évoluer votre fonction repère, en cas de litige.

**Consultez le référentiel métiers** correspondant à votre activité professionnelle qui est disponible sur l'Intranet : Accueil > Votre parcours > Suivi de carrière > Référentiel métier.

Le référentiel métiers rassemble dans un même document, ce qui correspond à votre **fiche de poste**, c'est-à-dire ce que votre employeur attend de vous. Vous serez très étonné-e de toutes les **responsabilités et devoirs que vous devez assumer dans votre fonction** !



Afin d'accomplir correctement votre mission, nous vous invitons à faire des **demandes de formation** auprès de votre manager.

Pour info, sachez que la Direction n'a pas jugé nécessaire d'inviter les Organisations Syndicales à participer à l'élaboration de ces référentiels.



### Retour sur demande concernant la rémunération

De nombreux salariés se plaignent de ne pas avoir de retour sur leurs demandes, les Délégué-e-s du Personnel CFDT réclament l'application de ces procédures.

Dans le guide de l'EADP du collaborateur dans la phase « Traitement de l'EADP », sur le thème de la rémunération, il est stipulé qu'un retour au collaborateur doit être effectué par le manager.

- ❖ **Question** : Qu'il s'agisse d'une augmentation de salaire, de l'octroi d'une prime, ou d'une promotion (évolution de position et/ou de coefficient), la Direction confirme-t-elle que le manager doit faire un retour au salarié qui a fait une telle demande lors de son EADP ?

**Réponse** : lorsqu'un manager transmet une demande d'augmentation (ou autre) au Comité Salaires, **il doit informer le salarié de la décision prise, dans les 15 jours qui suivent cette décision.**

**Le dernier comité  
salaire s'est réuni  
le 23 septembre.  
Retour aux salariés  
à partir du 6 octobre.**

- ❖ **Question** : Sous quelle forme ce retour doit-il être fait ?  
**Réponse** : il n'y a **pas de forme prédéfinie**, celle-ci peut être orale ou écrite.
- ❖ **Question** : Lorsque la demande du salarié se voit refusée, totalement ou partiellement, de quelle garantie dispose le salarié, que le refus émane du comité salaire ?  
**Réponse** : **le salarié peut s'adresser à son manager ou son RRH.**

**Contactez vos  
représentants  
CFDT si vous  
rencontrez des  
difficultés.**

## EADP (ENTRETIEN ANNUEL DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL)

### Retour sur demande concernant la formation

Dans le guide de l'EADP du collaborateur dans la phase « Traitement de l'EADP », sur le thème de la formation, il est stipulé qu'un retour au collaborateur doit être effectué par le manager.

❖ Question : La Direction confirme-t-elle que le manager doit faire un retour au salarié qui a fait une demande de formation lors de son EADP ?

Réponse : lorsqu'une demande de formation est effectuée lors de l'EADP, **le manager doit informer le salarié de la décision prise, dans les 15 jours qui suivent cette décision.**

❖ Question : Sous quelle forme ce retour doit-il être fait ?

Réponse : il n'y a **pas de forme prédéfinie**, celle-ci peut être orale ou écrite.

❖ Question : Si la demande n'a pas été refusée par le manager pendant l'EADP, de qui peut émaner un refus après l'EADP ?

Réponse : **le refus peut venir d'un niveau supérieur.**

❖ Question : Lorsque la demande du salarié se voit refusée après son l'EADP, de quelle garantie dispose le salarié, que le refus émane d'un autre acteur que son manager ?

Réponse : **le salarié peut s'adresser à son manager ou son RRH.**

**Contactez vos  
représentants  
CFDT si vous  
rencontrez des  
difficultés.**



## LA CFDT AUX CÔTÉS DES SALARIÉ-E-S

### Modernisation du dialogue social : la CFDT pose ses conditions

PUBLIÉ LE 01/10/2014 À 12H03 par **Aurélié Seigne**

**Plus connue sous le nom de « modernisation du dialogue social », la négociation sur « la qualité et l'efficacité du dialogue social dans les entreprises et l'amélioration de la représentation des salariés » doit s'ouvrir le 9 octobre.**

Le Bureau national de septembre a clairement affirmé les trois objectifs de la CFDT :

- garantir la représentation effective de tous les salariés dès le premier salarié ;
- permettre aux instances représentatives du personnel (IRP) de s'emparer des questions socio-économiques de façon à anticiper les décisions et peser sur elles ;
- obtenir la reconnaissance du fait syndical dans et hors de l'entreprise.



### Sortir des doubles discours

Alors que la question des seuils est portée en étendard côté patronal, la CFDT a réaffirmé que le sujet ne pouvait en aucun cas être la porte d'entrée de la négociation. « *Au préalable de toute discussion, le patronat doit réaffirmer que le dialogue social est une plus-value et un levier de compétitivité des entreprises et non un mal nécessaire* », a prévenu la secrétaire nationale Marylise Léon, chef de file de la délégation CFD\*. « *L'heure n'est plus aux doubles discours entre l'affichage du Medef et ces employeurs sur le terrain qui nous disent leur attachement à cette démarche.* » Au-delà des déclarations de principes, la CFDT entend donc bien que la négociation procède avant toute chose à la définition des critères de la qualité et de l'efficacité du dialogue social. « *C'est un diagnostic commun nécessaire avant de pouvoir espérer poursuivre la négociation.* »

[aseigne@cfdt.fr](mailto:aseigne@cfdt.fr)



## ADHÉREZ À LA CFDT !



- ÉMANCIPATION
- DÉMOCRATIE
- SOLIDARITÉ
- AUTONOMIE
- RESPECT

## PLUS NOMBREUX, PLUS FORTS !

- Bienvenue aux salarié(e)s qui nous ont rejoints en adhérant à la **CFDT**.
- Si vous avez adhéré à la **CFDT** avant d'être salarié(e) GFI, signalez-vous auprès d'un(e) représentant(e).



## COTISATION SYNDICALE = DEDUCTION FISCALE

66% du montant de la cotisation syndicale sont déductibles de l'impôt sur le revenu. Les adhérents non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt.

## LES VALEURS DE LA CFDT



### Émancipation

Donner aux adhérents et militants, les moyens d'être acteurs dans l'entreprise.

### Démocratie

Faire porter par toute la CFDT les décisions prises à la majorité des adhérents

### Respect des droits de l'homme

Reconnaître le droit des travailleurs et chômeurs

### Autonomie

Donner la priorité à la cotisation en tant que moyen de financement.

### Solidarité

Prendre en charge les salarié-e-s en difficulté

➤ Pour adhérer à la CFDT, contactez l'un(e) de nos représentant(e)s.

## VOS CONTACTS CFDT A GFI

<b>UES</b> <b>Gfi Informatique</b> Catherine LINTIGNAT Déléguée Syndicale Centrale 06 45 81 26 02 cfdtgfi@yahoo.fr 	<b>GFI INFORMATIQUE</b>	Est	Contact CFDT	cfdtest@hotmail.com
		Ile de France	Consuelo FELIU LLOMBART Adélaïde DA COSTA	cfdt.gfi-industrie@hotmail.fr adel.dacosta.cfdt.gfi.idf@outlook.fr
		Méditerranée	Christophe SIMON	cfdt.med@gmail.com
		Nord	Christian TANGHE	cfdtnord@free.fr
		Ouest	Gaëtan RYCKEBOER	ouest.cfdtgfi@gmail.com
		Rhône Alpes	Contact CFDT	cfdtra@yahoo.fr
		Sud-Ouest	Contact CFDT	cfdt.gfi.sudouest@gmail.com
<b>Hors UES</b>	<b>GFI INFORMATIQUE PRODUCTION</b>		Stéphane GLAÇON	cfdt.gfi.ip@gmail.com
	<b>GFI PROGICIELS</b>		Luc FOURNIER	cfdtprogiciels@yahoo.fr
	<b>COGNITIS</b>		Sébastien LACREU	cfdt.cognitis@gmail.com
	<b>GFI CHRONO TIME</b>		Tomas RODRIGUEZ	cfdt.gct@gmail.com
	<b>GFI CONSULTING</b>		Yassine FARES	cfdt_consulting@yahoo.fr
<b>GFI BUS National/Paris Toulouse Bordeaux</b>			Richard FOSSUO Didier GUERIN	cfdt.gfi.bus@gmail.com
	<b>GFI INFOGEN SYSTEM</b>		Contact CFDT	cfdt.infogen@gmail.com

➤ Si vous souhaitez que **VOS** revendications soient portées par la **CFDT**, contactez vos représentants.